



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Libération de Ramy Shaath, détenu en Egypte

Question écrite n° 24422

Texte de la question

M. Sébastien Nadot alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de Ramy Shaath, défenseur des droits humains, prisonnier politique en Égypte. Arrêté le 5 juillet 2019 au milieu de la nuit par la police égyptienne, il est depuis détenu en prison dans des conditions difficiles, tandis que sa femme, citoyenne française, a été expulsée vers la France sans même avoir pu bénéficier des services consulaires français sur place en Égypte. La dégradation des droits humains en Égypte est inquiétante à bien des égards. M. le ministre a affirmé à plusieurs reprises qu'une relation privilégiée existait entre l'Égypte et la France. Si tel est bien le cas, comme à un ami, il faut pouvoir lui dire ce qu'il lui est difficile d'entendre, notamment sur la légitimité de cette détention. Aussi, il lui demande s'il peut utiliser toute son énergie et son savoir-faire diplomatique pour favoriser la libération inconditionnelle de Ramy Shaath et permettre qu'il retrouve au plus vite son épouse.

Texte de la réponse

La France suit de près la situation de Mme Céline Lebrun Shaath, qui vivait en Egypte avant d'en être expulsée le 5 juillet 2019, et de son époux, M. Ramy Shaath, arrêté le 5 juillet 2019. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est en contact régulier avec Mme Céline Lebrun Shaath, et l'a été encore récemment, en amont de l'audience de M. Ramy Shaath le 25 novembre 2019. Cette situation a été évoquée avec les autorités égyptiennes. La France entretient un dialogue franc et exigeant avec l'Egypte sur la situation des droits de l'Homme, y compris sur certains cas individuels qui font l'objet d'un suivi attentif. Comme le Président de la République l'a exprimé lors de sa visite au Caire en janvier 2019, le respect des droits de l'Homme en Egypte est une condition de l'établissement d'un climat durable de paix et de stabilité dans le pays. C'est le sens du rappel fait par la France, le 30 septembre 2019, de son attachement au respect de la liberté d'expression et du droit à manifester pacifiquement en Egypte.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24422

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9877

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1950